



L'Europe à la source de projets innovants et transfrontaliers : l'Union fait la force

2003 sera pour les communes forestières une année placée sous la bonne étoile européenne. En effet, deux projets sont actuellement en cours dans le cadre de deux programmes européens différents.



D'une part, le programme Leader + "Vallées du Mercantour" permet au secteur rural de bénéficier d'appuis financiers dans le cadre de projets et d'actions qui s'inscrivent dans une stratégie de développement durable.

C'est pourquoi l'équipe des Communes Forestières a déposé un projet visant à optimiser le potentiel bois par la création d'un outil de communication et de promotion Filière Bois, Massif du Mercantour. Ce dispositif consiste à établir un "annuaire" interactif de la filière bois qui regroupe tous les acteurs de la forêt dans toutes ses fonctionnalités : paysage, patrimoine, entreprises, formations, réalisations. L'opération nécessite la participation d'un grand nombre de partenaires pour le recueil et le croisement d'information : la Chambre des Métiers, le Comité Régional du Tourisme, le Parc National du Mercantour, la Chambre de Commerce, Fibois 06, ONF, le syndicat des propriétaires forestiers. L'objectif est de faire connaître tous les acteurs de la forêt non seulement entre eux mais des autres publics, de dynamiser la filière. D'autre part, dans le cadre de la mise en application de la politique régionale européenne, à l'initiative de la Commission, le programme Interreg III encourage la coopération transfrontalière entre les régions voisines de l'Union Européenne. Le programme Interreg IIIA France-Italie-Alpes (ALCOTRA) est la troisième opportunité pour la région de développer des projets avec nos voisins italiens. C'est pourquoi, par le biais d'Agenform, agence chargée par la région Piémont de structurer et coordonner ces projets, les communes forestières seront bientôt partenaires d'une initiative commune... Ce projet de développement élaboré avec diverses communes de la province de Cuneo doit permettre essentiellement de valoriser la forêt par le biais touristique mais également d'échanger des expériences pour fonder une véritable politique transfrontalière de développement à partir de la ressource forestière. Ce projet émergent requiert la participation de toutes les communes et de tous les partenaires de l'association qui sont invités à manifester leurs idées et volontés.

Beaucoup de travail en perspective pour tous ceux qui voudront bien se joindre à de tels projets qui traversent désormais nos frontières.

Charte forestière de territoire de la Vésubie : pour une politique de gestion durable et multi-fonctionnelle de la forêt

La forêt est un des éléments à part entière du développement territorial. C'est avec cette idée qu'ont été mises en place les chartes forestières de territoire. Issues de l'article L.12 de la loi d'Orientation sur la forêt de 2001 qui prévoit leur mise en œuvre sur l'initiative des acteurs locaux, les chartes ont vocation à "structurer un projet d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux insérant davantage les forêts dans leur environnement économique, écologique, social ou culturel" (circulaire DERF/SDF/SDIB/C20016-3004 du 15 février 2001). Le but d'une telle démarche est d'associer tous les acteurs d'un territoire concernés par les espaces naturels et forestiers et de fournir des réponses adaptées aux demandes particulières adressées à la forêt. Elle associe les acteurs économiques du territoire, les élus, l'Association des Communes Forestières. Elle doit permettre des échanges d'informations, d'identifier des compétences. Elle s'intègre dans un réseau régional sous l'égide de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne.

Initiée en juillet 2001 sous l'impulsion du Préfet des Alpes-Maritimes et des élus, la mise en place de la Charte expérimentale de la Vésubie comprenant 7 communes : Saint-Martin-Vésubie, Venanson, Roquebillière, Utelle, Belvédère, Lantosque, la Bollène.

Un diagnostic approfondi du territoire a abouti en avril 2002 à une synthèse sur l'identification des enjeux validée par les élus. 5 thèmes ont été développés : la mobilisation du bois, valorisation du bois de pays, gestion des milieux, développement équilibré du tourisme, partage des espaces naturels. Un travail de terrain auprès de tous les acteurs de la filière a permis de faire émerger des orientations et des propositions d'actions sous forme de conventions particulières d'application hiérarchisées et validées par les élus. Actuellement, la mission pilote touche à sa fin ; la véritable mise en œuvre de la Charte ne commencera qu'en 2003 lors de sa signature qui donnera lieu également à des actions d'information, de communication et d'évaluation. A suivre...



Vous souhaitez réagir, transmettre des informations, faire connaître vos actions, n'hésitez pas :

Association des Communes Forestières.

Mirentxu Bellet et Marie-Pierre Bourdier, Nice Leader, bâtiment Ariane - 27, boulevard Paul Montel - 06200 NICE.

Tél.: 04 97 18 69 24 - Fax : 04 97 18 69 37.

e-mail : cofor06@9online.fr



Sommaire

Page 2

Entretiens du Bois : la 5^{ème} édition, pari tenu : retour sur le colloque de Saint-Martin-Vésubie.

Portrait de Loris Lorenzini : Bois & Structure.

Page 3

Reportage. Le câble : une solution aux problèmes de débardage en montagne.

Thierry Guéguen : en avant pour une filière bois énergie dans le canton de Saint-Auban.

Page 4

La Charte forestière de territoire en Vésubie.

L'Europe à la source de projets innovants et transfrontaliers : une belle opportunité.



Edito

Profession de bois

Le département des Alpes-Maritimes, troisième position pour la ressource bois, on a du mal à y croire... et pourtant. Avec plus de 190 000 hectares de

forêt, les Alpes-Maritimes regroupent 109 communes forestières. Alors, si l'image d'un département forestier n'est pas véritablement ancrée dans les esprits du grand public, elle l'est dans celui des professionnels et le succès de la 5^{ème} édition des Entretiens du Bois est là pour nous le rappeler. L'Association des Communes Forestières se doit de sensibiliser les élus et le public aux enjeux de la forêt et de son développement. Aujourd'hui plus que jamais, après la publication de la loi d'Orientation 2001 sur la forêt, elle est considérée comme un mode de développement à part entière. Elle n'est donc plus seulement l'affaire des spécialistes, mais de nous tous. Dans le département, elle constitue un potentiel considérable de développement économique pour l'arrière pays : en terme touristique, mais aussi territorial. La filière ne demande qu'à se redéployer mais, pour cela, il faut la volonté de tous. C'est pourquoi nous avons décidé de créer ce journal, afin que toutes les initiatives se fassent connaître, afin de coordonner nos actions et de rassembler nos forces. Témoigner du dynamisme de ce secteur qui sans un support médiatique, un vecteur de communication perdrait courage. Il s'agit ici de briser les idées reçues : au delà des faibles ventes de bois et des difficultés de la filière, il existe des actions qui sont menées quotidiennement par des professionnels, des élus, des associations qui méritent que leurs initiatives soient reconnues et soutenues. Je souhaite que nous participions ensemble à faire vivre ce magazine qui, j'espère, aura un aussi bel avenir que celui de nos forêts : pour que vive le bois dans les Alpes-Maritimes !

Gaston Franco
Président

ESPACE PROFESSIONNEL

Cinquième anniversaire des Entretiens du Bois : pari tenu

Le colloque 100% bois a remporté ce 20 septembre 2002 un vif succès. Conquis, tant par la qualité des interventions que par la pertinence des questions évoquées, plus de 200 participants étaient venus s'informer, échanger et débattre des enjeux de l'utilisation du bois, de sa référence au territoire et des évolutions technologiques. Depuis sa première édition le 28 août 1998, à l'initiative de Gaston Franco, Maire de Saint-Martin-Vésubie, Conseiller Général et Président de l'Association des Communes Forestières des Alpes-Maritimes, les Entretiens du Bois n'ont cessé d'apporter des solutions aux partenaires publics et privés de la filière. Pour répondre à des préoccupations économiques, quant à l'exploitation de la forêt méditerranéenne, écologiques, quant au bois énergie et esthétiques, quant à la construction bois.



Les élus des communes forestières lors de l'Assemblée Générale autour de Gaston Franco, Christian Estrosi, député et premier Vice-Président du Conseil Général, Charles-Ange Ginesy, Maire de Péone-Valberg, Conseiller Régional, Jean-Claude Monin, Vice-Président de la Fédération des Communes Forestières et Claude Rupé, chef d'agence ONF 06.

Des exemples de réalisations remarquables comme le refuge de la Cougourde au Boréon à l'initiative du Club Alpin Français, la maison contemporaine "la Quadra" à Saint-Paul par l'architecte Antonino Cascio ou encore les projets de lycée de la Montagne de Valdeblore ou du Centre du Loup du Boréon, témoignent concrètement de l'adaptation réussie du bois dans tous les milieux et tous les styles architecturaux.

La veille s'est déroulée la 1^{ère} journée consacrée aux élus des communes forestières. Christian Estrosi, Vice-Président du Conseil Général, député des Alpes-Maritimes et Charles-Ange Ginesy, Conseiller Général, Maire de Péone-Valberg étaient venus apporter leur soutien à Gaston Franco à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Association qui s'est tenue en matinée.

En collaboration avec l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne, l'après-midi fut consacrée à la formation des élus, afin de leur présenter les acteurs de la forêt, institutionnels et associatifs du département.

Ces journées de travail riches en découvertes ont su conserver leur caractère convivial autour de la polenta géante préparée par les Saint-Martinois. Un cd-rom de la manifestation est désormais disponible auprès de l'Association des Communes Forestières.



Les participants de la 5^{ème} édition des Entretiens du Bois à Saint-Martin-Vésubie.

PORTRAIT de Loris Lorenzini, BOIS & STRUCTURES

A 29 ans, Loris joue la carte de la polyvalence. Avec Frédéric Rodrigues en 2000, ils font le pari d'implanter à Grasse, la première entreprise fabricante de maisons en bois. Aujourd'hui, il emploie 12 menuisiers et charpentiers aux fonctions diversifiées avec lesquels il a collaboré depuis sur des chantiers considérables comme les pergolas de la Promenade des Anglais ou la maison de Plascassier. Ce dernier contrat d'ailleurs l'a conduit à faire évoluer sa société. Avec l'extension de ses locaux, il est désormais en adéquation avec la demande du client. Show-room, espace de stockage du bois, parking visiteurs, Bois & Structures est également un bureau d'études. Pour la célèbre "Quadra", Antonino Cascio a pris tous les renseignements techniques auprès de son entreprise avant réalisation.

Issu d'une formation BEP-CAP menuiserie à Grasse, Loris a perpétué la tradition. Le travail du bois, Giovanni Lorenzini la pratique de façon artisanale depuis toujours. Charpentier Planois, l'entreprise qu'il dirige à quelques mètres de Bois & Structures est la seule du département à réaliser le fameux matériau bois en lamellé-collé et ce, depuis déjà 10 ans. La société travaille sur commande et souhaite conserver son cachet non-industriel. Cependant, des problèmes liés à la valorisation des déchets persistent, notamment en saison estivale où la solution du bois énergie n'est plus adaptée. Loris Lorenzini a complété son savoir-faire en finitions et aménagement, durant sa collaboration avec Batibois pendant 5 années sur des chantiers d'agencement de magasins par exemple. D'ailleurs, aujourd'hui, il déclare ne plus pouvoir travailler qu'avec la construction bois. Malgré un temps de réalisation rapide qui en fait son point fort, la question de l'intégration de ce genre d'habitat demeure. La difficulté d'obtenir les permis de construire a restreint la clientèle devenue frileuse. Enfin, l'importation de bois finlandais est devenue condition sine qua non afin de réduire les coûts, car le bois local reste cher dans son conditionnement et ne répond pas forcément aux normes établies. Route du Plan-de-Grasse, Bois & Structures vous invite à découvrir le bois dans sa conception la plus naturelle, noble et chaleureuse.

BOIS & STRUCTURES

120, route du Plan à Grasse - Tél.: 04 93 77 82 82.



Maison contemporaine à Plascassier.

FILIERE BOIS

Lancement d'une étude bois énergie dans le canton de Saint-Auban Coursegoules



Thierry Guéguen, Conseiller Général de Saint-Auban et Maire de Séranon fait lui aussi avancer le bois de l'autre côté du Var.

Depuis le mois de juin, dans le cadre de la mise en application du contrat montagne Pré-Alpes-Ouest / Haut Esteron, le SIVU Pays d'accueil est chef de file et maître d'ouvrage d'un projet de valorisation de la forêt privée et publique à travers la création d'une filière bois énergie. L'ONF pour la forêt publique et le CRPF pour la forêt privée ont élaboré, en partenariat avec le pays d'accueil, le cahier des charges pour l'élaboration d'une étude de faisabilité d'une telle filière. Il s'agit, principalement, de définir la mobilisation de la ressource, d'estimer la demande potentielle et de chiffrer le coût. Le but est de coordonner les initiatives et d'apprécier les débouchés économiques et commerciaux de la plaquette. Cette étude a été confiée au cabinet TRIVALOR qui réalise également, en association avec AFOCEL, l'étude sur la ressource dans le Var pilotée par l'Association des Communes Forestières. Cette étude, financée à 70% par l'ADEME, concerne 8 sites dans et aux alentours du canton en matière de débouchés de plaquette. Elle doit permettre aussi de déterminer le type de production le plus pertinent. Lancée fin novembre, cette étude devrait aboutir au printemps. Parallèlement, la problématique de cette étude rejoint celle du remplacement de la chaudière des Forestiers Sapeurs de Saint-Auban. Yves Boisgontier, Président de l'AGFFA a déjà acquis avec la Ferme de l'Escailon à Thorenc, un broyeur qui pourrait permettre d'alimenter la chaudière des forestiers sapeurs. Autant d'initiatives qui profitent à la valorisation de la ressource bois du département.

Le câble : une solution pour le débardage en montagne

Le vendredi 18 octobre, le Syndicat Général des Exploitants et Scieurs des Alpes-Maritimes et Fibois ont organisé la visite d'un chantier de débardage par câble sur la commune de Moulinet au Col de Turini. Il s'agissait de sensibiliser les élus et les professionnels à ce dispositif. En effet, de nombreux lots de bois restent invendus en raison de la difficulté d'extraction et d'exploitation de ces coupes. C'est pourquoi, les institutions comme le Conseil Régional et le Conseil Général, aident les exploitants en proposant, entre autres, des subventions pour l'installation de ce dispositif.

Les participants à cette visite de terrain, près des grumes.



Le câble sur le chantier ONF au Col de Turini.



Présenté par l'ONF, ce chantier d'une coupe de la scierie Coulomp, exploitée par Henri Belmon sur la commune de Moulinet, a commencé au printemps 2002. Le projet de câblage a vu le jour dans un souci de faciliter l'accès à la coupe qui s'effectuait auparavant par une piste de plus de 2 km en aval de la parcelle. Cette machine, achetée fin février 2002, possède un moteur de 220 CV et un câble porteur de 1000 mètres qui offre une potentialité de débardage avoisinant les 1000 mètres linéaires. Cependant, le câble n'a aucun impact environnemental négatif : discret, il ne dégrade pas les arbres environnants et n'émet pas de pollution due aux hydrocarbures. Ce dispositif, encore rare dans les Alpes-Maritimes, représente donc une solution économique et rentable aux problèmes de débardages en montagne. De plus, le professionnalisme de l'entreprise et la qualité de la formation permettent de conclure d'excellents résultats qui encourageront, on l'espère, d'autres initiatives. Pour plus de renseignements concernant le débardage par câble, vous pouvez contacter Frédéric Dentand à l'ONF au 04 93 18 51 56.



La remontée des "billes".

ESPACE ELUS

• Vous avez reçu récemment un questionnaire sur le bois dans la construction et vous êtes déjà nombreux à nous l'avoir retourné. Merci de continuer à répondre, cette enquête va nous permettre de préparer une demi-journée de débat et d'échanges très prochainement en partenariat avec l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne et le CNDB.

• Attention, afin de faciliter la comptabilité, les cotisations seront désormais encaissées directement par la Fédération Nationale des Communes Forestières. Vous recevrez bientôt un appel de cotisation conjoint du Président de la Cofor 06 et de la Fncfor.

Votre adhésion est essentielle pour légitimer notre action. Merci de votre soutien.